

Arrêté N° MA-ART-2023-225

**OBJET** : Arrêté de circulation, Rue de Courvaudon, Aunay-sur-Odon, Commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du vendredi 3 novembre au vendredi 10 novembre 2023

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

**VU** les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**VU** l'article R.644-2 du Code Pénal ;

**VU** le Code de la Route ;

**CONSIDERANT** la demande d'arrêté présentée par l'entreprise **TOPHAT** pour le traitement des raccordements et pour les inspections ITV des branchements neufs, rue de Courvaudon, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à compter du 3 novembre 2023 jusqu'au 10 novembre 2023.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 -** Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera alternée sur une file et réglementée par des signaux manuels.  
Le stationnement sera interdit et le cheminement piétonnier sera dévié sur le trottoir opposé.

**ARTICLE 2 -** L'entreprise **TOPHAT** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

**ARTICLE 3 -** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 4 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise **TOPHAT**,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le Chef du centre de secours des Monts d'Aunay,
- Monsieur le Responsable de l'Agence Routière,
- Le responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Président de Pré-Bocage Intercom,
- Service technique,
- Service valorisation, collecte et recyclables,
- Monsieur le Responsable des Bus Verts,
- Monsieur le Responsable des Voyages de l'Odon,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Aunay-sur-Odon, Commune déléguée de Les Monts Aunay,  
Le 24 octobre 2023

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

P10

